

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 4 octobre 2016, à 19h30, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Claude Pothier	Maire
Monsieur Gilbert Laroche	Conseiller
Madame Patricia Larose	Conseillère
Madame Lucette Berger	Conseillère
Monsieur Yannick Joyal	Conseiller
Monsieur Dany Poirier	Conseiller
Monsieur Richard Paquette	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, maire.

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption de procès-verbaux**
 - 4.1. Séance ordinaire du 13 septembre 2016
5. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
 - 5.1. Certificat de disponibilité de crédits
 - 5.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
6. **Administration générale**
 - 6.1. Législation
 - 6.1.1. Règlement numéro 338-02-2016 modifiant le règlement numéro 338-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - Avis de motion
 - 6.1.2. Services professionnels - Offre de services de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.
 - 6.1.3. Office municipal d'habitation de Saint-Roch-de-Richelieu - Renouvellement de mandat
 - 6.1.4. Protocole d'entente intermunicipale relatif à la fourniture de services de prévention avec la Ville de Sorel-Tracy
 - 6.1.5. Politique de réservation du centre communautaire Chapdelaine - Modification
 - 6.2. Gestion financière
 - 6.2.1. Équipements pour espaces clos - Autorisation d'achat
 - 6.2.2. Décoration de Noël - Autorisation d'achat
 - 6.2.3. Emprunt temporaire - Règlement numéro 380-2016 décrétant des travaux de réfection du chemin Côte Saint-Jean sur une distance approximative de 1235 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts
 - 6.3. Gestion du personnel
 - 6.3.1. Pompier - Embauche
 - 6.3.2. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers

7. Loisirs, culture et famille

- 7.1. Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ - Renouvellement
- 7.2. Spectacle-conférence à la bibliothèque municipale - Autorisation
- 7.3. Journée de partage sur l'habitation des aînés - Carrefour action municipale et famille - Autorisation

8. Aménagement, urbanisme et développements

- 8.1. Entretien des espaces verts - 386, rue Principale - Modification du contrat
- 8.2. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Rang du Ruisseau-Laprade (Lot 3733195)

9. Transport

- 9.1. Nettoyage de fossé - rang du Brûlé - Octroi de contrat
- 9.2. Déneigement divers - Taux horaire - Appel d'offres sur invitation

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Inspection des stations de pompage - Octroi de contrat

11. Sécurité publique

- 11.1. Service de sécurité incendie
 - 11.1.1. Habits de combat - Autorisation d'achat
 - 11.1.2. Lampes de poche (habits de combat) - Autorisation d'achat
 - 11.1.3. Réparation du camion incendie - Autorisation et réaffectation budgétaire

12. Demandes diverses

- 12.1. Demande du CLSC - Utilisation du centre communautaire Chapdelaine - Vaccination antigrippale
- 12.2. Demande de citoyens - Remboursement de frais de location et prêt du centre communautaire Chapdelaine
- 12.3. Demande de la Fabrique Saint-Roch - Utilisation d'un espace au 886, rue Saint-Pierre
- 12.4. Demande de contribution financière - Association équestre régionale western Richelieu-Yamaska

13. Affaires nouvelles

- 13.1. Réparation et fermeture des jeux d'eau au parc Raymond-Perron - Octroi de contrat
- 13.2. Cession de terrain à la Commission scolaire de Sorel-Tracy pour l'agrandissement de l'école Saint-Roch

14. Correspondance

15. Période de questions

16. Levée de la séance

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Claude Pothier informe les personnes présentes que les séances du conseil comprendront dorénavant une période, au lieu de deux, au cours de laquelle il est permis de poser des questions orales aux membres du conseil.

2016-10-324

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Yannick Joyal et résolu:

- d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2016-10-325

4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

5.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2016 sont projetées.

Reynald Castonguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-10-326

5.2. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2016;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Laroche, appuyé par Dany Poirier et résolu:

- d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2016 totalisant la somme de 56 756,82 \$.
- d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2016 et d'autoriser le paiement pour une somme de 122 178,26 \$.

Les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 5
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. LÉGISLATION

6.1.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 338-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2008 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Richard Paquette qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 338-02-2016 modifiant le règlement numéro 338-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

2016-10-327

6.1.2. SERVICES PROFESSIONNELS - OFFRE DE SERVICES DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.

Il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Lucette Berger et résolu:

- d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre du 29 août 2016;
- de mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de service du 29 août 2016, au besoin et sur demande.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 5
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

2016-10-328

6.1.3. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - RENOUVELLEMENT DE MANDAT

Considérant la correspondance de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-de-Richelieu en date du 6 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Laroche, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- de nommer M. Richard Paquette à titre de représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-de-Richelieu, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 13 novembre 2016 au 12 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

6.1.4. PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES DE PRÉVENTION AVEC LA VILLE DE SOREL-TRACY

Sujet reporté.

2016-10-329

6.1.5. POLITIQUE DE RÉSERVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINE - MODIFICATION

Considérant qu'il y a lieu de réviser la politique de réservation du centre communautaire Chapdelaine adoptée le 1^{er} décembre 2003;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la nouvelle politique révisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- d'approuver la Politique de réservation du centre communautaire Chapdelaine, situé au 878, rue Saint-Pierre à Saint-Roch-de-Richelieu, afin d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location dudit centre.

Adoptée à l'unanimité

6.2. GESTION FINANCIÈRE

2016-10-330

6.2.1. ÉQUIPEMENTS POUR ESPACES CLOS - AUTORISATION D'ACHAT

Considérant que les équipements pour le travail en espaces clos doivent être remplacés;

Considérant le rapport administratif et les recommandations de M. Steve Bussières, responsable des travaux publics et des parcs, en date du 20 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Lucette Berger et résolu:

- d'autoriser l'achat d'équipements pour espaces clos (ligne de vie, harnais, patte de fixation) auprès de Équipements Raydan au montant de 1 784,95 \$, plus les taxes, conformément à la soumission no 01-2311-1.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-331

6.2.2. DÉCORATION DE NOËL - AUTORISATION D'ACHAT

Il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- d'autoriser l'achat de décorations de Noël pour un montant maximal de 1 000 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-332

6.2.3. EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2016 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN CÔTE SAINT-JEAN SUR UNE DISTANCE APPROXIMATIVE DE 1235 MÈTRES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER UNE PARTIE DES COÛTS

Considérant l'article 5 du règlement numéro 380-2016 stipulant que le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 976 048,76 \$ aux fins dudit règlement et pour se procurer cette somme, le conseil approprie une somme de 41 112,76 \$ à même une partie des fonds provenant de son Fonds local sur les carrières et sablières et décrète un emprunt de 934 936 \$ pour une période de vingt (20) ans;

Considérant que le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 380-2016 au montant de 934 936 \$ en date du 15 septembre 2016;

Considérant que l'article 1093 du *Code municipal du Québec* accorde à une municipalité le pouvoir de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu autorise un emprunt temporaire d'un montant n'excédant pas 934 936 \$, tel qu'il apparaît au règlement d'emprunt numéro 380-2016 pour le paiement des travaux de réfection du chemin Côte Saint-Jean sur une distance approximative de 1235 mètres;
- Que cet emprunt soit contracté auprès de la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel, remboursable en capital lors du financement permanent du règlement d'emprunt numéro 380-2016 et aux intérêts payables mensuellement.

Adoptée à l'unanimité

6.3. GESTION DU PERSONNEL

2016-10-333

6.3.1. POMPIER - EMBAUCHE

Considérant le rapport administratif et la recommandation de M. Michel Clément, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 18 septembre 2016;

Considérant que M. Alexandre Arseneault répond aux exigences stipulées dans le règlement SI-1202-2009 relatif à la création du service de sécurité incendie, selon l'évaluation effectuée par l'état-major, responsable du recrutement;

Considérant que M. Arseneault possède une formation supérieure au minimum de formation requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- Que le Conseil procède à l'embauche de M. Alexandre Arseneault au poste de pompier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu. Le statut de ce poste est permanent, à temps partiel;
- Que la période d'essai pour ce poste est de douze (12) mois, conformément à la convention collective 2014-2016 entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Saint-Roch-de-Richelieu.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 5
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

2016-10-334

6.3.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I et aucun pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Pierre-De Saurel en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Lucette Berger et résolu:

- de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pierre-De Saurel.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 5
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

2016-10-335

7.1. CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE MODULÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE AFFILIÉE SIMB@ - RENOUELEMENT

Considérant que la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (CRSBPM) prend fin le 31 décembre 2016;

Considérant que cette convention vise à définir les obligations des parties contractantes en vue d'assurer à la bibliothèque publique de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu des services au niveau de ses fonctions de traitement documentaire, de recherche de l'information et de gestion des opérations de prêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Gilbert Laroche et résolu:

- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu renouvelle la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et le Centre

régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (CRSBPM) pour une période de trois (3) ans qui se terminera le 31 décembre 2019;

- D'autoriser M. le maire, Claude Pothier et le directeur général, M. Reynald Castonguay, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-336

7.2. SPECTACLE-CONFÉRENCE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - AUTORISATION

Considérant le rapport administratif de Mme Micheline Lamoureux, responsable de la bibliothèque municipale, en date du 20 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- d'autoriser Mme Micheline Lamoureux, responsable de la bibliothèque, à signer une entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, avec M. Alexandre Belliard, chansonnier, pour la présentation d'un spectacle-conférence *Légendes d'un peuple*, le 23 octobre 2016, au montant de 318,48 \$, plus les taxes applicables, dont 25 % de ce montant est remboursé par le Réseau Biblio de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-337

7.3. JOURNÉE DE PARTAGE SUR L'HABITATION DES AÎNÉS - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE - AUTORISATION

Considérant l'invitation du Carrefour Action municipale et famille à la Journée de partage sur l'habitation des aînés à l'intention des élus responsables des questions familiales et aînées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- d'autoriser M. Richard Paquette, responsable des questions familiales et aînées, à assister à cette journée le 11 novembre 2016, à Brossard et d'autoriser les autres frais ou allocations prévus aux règlements numéro 267-96 et 281-98, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS

2016-10-338

8.1. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - 386, RUE PRINCIPALE - MODIFICATION DU CONTRAT

Considérant l'acquisition, par la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, de l'immeuble situé au 386, rue Principale;

Considérant l'offre de C.P.R. Pelouse enr. pour l'entretien et la tonte de pelouse du terrain dudit immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- de modifier le contrat entre C.P.R. Pelouse enr. et la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu afin d'ajouter les travaux de tonte de pelouse pour l'immeuble situé au 386, rue Principale, au montant de 40 \$, plus les taxes, par tonte, pour la saison 2016, sur demande de la direction générale.

- de reconnaître que la présente résolution tient lieu de contrat entre les parties et fera partie intégrante du contrat d'entretien des parcs et espaces verts entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et C.P.R. Pelouse enr. signé le 2 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-339

8.2. DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - RANG DU RUISSEAU-LAPRADE (LOT 3733195)

Considérant que Mme Guylaine Lavoie fait une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au lot 3733195, sur le chemin rang du Ruisseau-Laprade;

Considérant que selon cette demande, la demanderesse désire utiliser un terrain à une fin autre que l'agriculture afin d'y construire une habitation unifamiliale;

Considérant que cette demande ne contrevient pas aux règlements de la municipalité;

Considérant que des espaces appropriés sont disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu appuie la demande de Mme Guylaine Lavoie auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au lot 3733195, situé sur le chemin rang du Ruisseau-Laprade.

Adoptée à l'unanimité

9. TRANSPORT

2016-10-340

9.1. NETTOYAGE DE FOSSÉ - RANG DU BRÛLÉ - OCTROI DE CONTRAT

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de 3 entreprises pour des travaux de nettoyage de fossé dans le rang du Brûlé ;

Considérant que la municipalité a reçu deux (2) soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Yannick Joyal et résolu:

- d'octroyer à 9206-4443 Québec inc. (Bissonnette Excavation), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de nettoyage de fossé sur une partie du rang du Brûlé, au montant de 7.75 \$ du mètre linéaire, plus les taxes, pour des travaux dont la valeur n'excède pas 5 000 \$, taxes incluses.
- de reconnaître que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-341

9.2. DÉNEIGEMENT DIVERS - TAUX HORAIRE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- D'autoriser le directeur général, M. Reynald Castonguay, à lancer un appel d'offres sur invitation pour divers travaux de déneigement, au besoin, et selon un taux horaire.

Adoptée à l'unanimité

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2016-10-342

10.1. INSPECTION DES STATIONS DE POMPAGE - OCTROI DE CONTRAT

Considérant le rapport administratif et les recommandations de M. Steve Bussièrès, responsable des travaux publics et des parcs, en date du 20 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Dany Poirier et résolu:

- d'octroyer un contrat à Global électro-mécanique inc. pour l'inspection des stations de pompage situées au 1271, rue Saint-Jean-Baptiste, 403, rue Saint-Pierre et 878, rue Principale pour un montant de 1 399 \$, plus les taxes;
- de reconnaître que la présente résolution tient lieu de contrat entre les parties;
- que l'inspection de la station de pompage située sur la rue Lambert sera effectuée en régie interne;
- qu'un rapport écrit complet et des recommandations devront être effectués suite audites inspections pour les prévisions budgétaires de l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2016-10-343

11.1.1. HABITS DE COMBAT - AUTORISATION D'ACHAT

Considérant le rapport administratif et la recommandation de M. Michel Clément, directeur du service de sécurité incendie, en date du 18 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Lucette Berger et résolu:

- d'autoriser l'achat de quatre (4) habits de combat auprès de CMP Mayer inc. au coût de 1 876 \$, l'unité, plus les taxes, conformément à la soumission numéro 8260.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-344

11.1.2. LAMPES DE POCHE (HABITS DE COMBAT) - AUTORISATION D'ACHAT

Considérant le rapport administratif et la recommandation de M. Michel Clément, directeur du service de sécurité incendie, en date du 21 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Yannick Joyal et résolu:

- d'autoriser l'achat de 10 lampes de poche, qui doivent faire partie intégrante de l'habit de combat, auprès de L'Arsenal, au coût de 64 \$, l'unité, plus les taxes, conformément à la soumission numéro SOUM031800.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-345

11.1.3. RÉPARATION DU CAMION INCENDIE - AUTORISATION ET RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE

Considérant que des réparations d'urgence ont dû être effectuées au camion-citerne du service de sécurité incendie;

Considérant les rapports administratifs et les recommandations de M. Michel Clément, directeur du service de sécurité incendie, en date du 21 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- d'autoriser le paiement de la facture de Mécanique générale MPC Rive Sud inc. au montant de 972,24 \$, taxes incluses pour la réparation effectuée au camion citerne du service de sécurité incendie;
- d'autoriser le transfert d'un montant de 6 000 \$ du poste budgétaire 02 230 00 411 vers le poste budgétaire 02 220 00 526.

Adoptée à l'unanimité

12. DEMANDES DIVERSES

2016-10-346

12.1. DEMANDE DU CLSC - UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINE - VACCINATION ANTIGRIPPALE

Considérant une demande du CLSC Gaston-Bélanger pour utiliser le centre communautaire Chapdelaine gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Laroche, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- D'autoriser le CLSC Gaston-Bélanger à utiliser gratuitement le Centre communautaire Chapdelaine le 17 novembre 2016, de 8 h à 11 h 30, pour la clinique de vaccination antigrippale conditionnellement au respect de la politique de réservation du centre communautaire Chapdelaine.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-347

12.2. DEMANDE DE CITOYENS - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE LOCATION ET PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINE

Considérant les résolutions numéros 2016-09-319 et 2016-09-320;

Considérant une nouvelle demande de citoyens adressée aux membres du Conseil de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu en date du 26 septembre 2016 visant à ce que la municipalité rembourse à M. Mathieu Doré les frais de location du centre communautaire Chapdelaine, au montant de 125 \$, pour une rencontre citoyenne ayant eu lieu le 7 août dernier;

Considérant que les citoyens demandent également la possibilité d'obtenir gratuitement le centre communautaire Chapdelaine pour la tenue de futures rencontres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- d'autoriser le remboursement d'une somme de 125 \$ à M. Mathieu Doré correspondant aux frais de location du centre communautaire Chapdelaine pour la rencontre de citoyens du 7 août 2016;
- d'informer le mouvement citoyens que toute demande de prêt ou de location du centre communautaire Chapdelaine devra être présentée conformément à la politique de réservation du centre communautaire Chapdelaine adoptée le 4 octobre 2016;
- d'autoriser Mme Linda Normandeau à agir à titre de représentante et responsable du mouvement citoyens pour le prêt ou la location du centre communautaire Chapdelaine.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-348

12.3. DEMANDE DE LA FABRIQUE SAINT-ROCH - UTILISATION D'UN ESPACE AU 886, RUE SAINT-PIERRE

Considérant une demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Roch pour l'utilisation de la salle et de la cuisine située au 886, rue Saint-Pierre pour une activité mensuelle de jeux de cartes;

Considérant que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Roch possède un permis de Loto-Québec leur permettant de vendre des «moitié-moitié» lors de ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Dany Poirier et résolu:

- d'autoriser la Fabrique de la Paroisse de Saint-Roch à utiliser gratuitement la salle et la cuisine situées au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 886, rue Saint-Pierre les 14 octobre 2016, 11 novembre 2016 et 9 décembre 2016, de 19 h à 22 h, pour l'activité «jeu de cartes (Whist)» sous certaines conditions :
 - fournir une copie du permis de Loto-Québec ou autres permis requis;
 - fournir une preuve d'assurances responsabilité civile;
 - signer un contrat de location;
- de transmettre la présente résolution à la Maison de la Culture de Saint-Roch-de-Richelieu, occupante des lieux

Adoptée à l'unanimité

12.4. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE WESTERN RICHELIEU-YAMASKA

Sujet reporté.

13. AFFAIRES NOUVELLES

2016-10-349

13.1. RÉPARATION ET FERMETURE DES JEUX D'EAU AU PARC RAYMOND-PERRON - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- d'octroyer un contrat à Simexco pour la réparation d'un bris de conduite d'eau sous la dalle de béton de l'aire de jeux d'eau du parc Raymond-

Perron (ouverture de 24 pouces x 36 pouces) et pour la fermeture des jeux d'eau pour la période hivernale 2016 au montant de 4 730 \$, plus les taxes, conformément à la soumission SI493CW-072216, du 28 septembre 2016;

- qu'un montant de 1040 \$ par jour de travail additionnel sera ajouté audit contrat, sur approbation préalable de la direction générale, advenant que la longueur du bris soit plus étendue;
- que la réparation ne comprend pas le remplacement de la base universelle si fendue à sa sortie par le gel;
- d'autoriser l'installation sans frais d'un appliqué thermoplastique sur la dalle de béton des jeux d'eau, d'une valeur de 450 \$;
- d'autoriser le prélèvement de la somme totale de 4 730 \$ au surplus accumulé non affecté de la municipalité;
- de reconnaître que la présente résolution tient lieu de contrat entre les parties.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 5
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

2016-10-350

13.2. CESSION DE TERRAIN À LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-ROCH

Considérant la résolution numéro 2015-12-440;

Considérant le plan cadastral préparé par M. Louis Lessard, arpenteur-géomètre, le 16 juin 2016, minute 15421 et approuvé le 22 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- que la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu :
 - cède, à titre gratuit, le cadastre numéro 5 943 441, d'une superficie de 1 870,5 mètres carrés, à la Commission scolaire de Sorel-Tracy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Roch;
 - mandate le notaire M. Pierre Lévesque, notaire, à préparer les documents nécessaires à ladite cession;
 - autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, tous les documents nécessaires à ladite cession;
 - que tous les frais de transaction et tout autre frais relatif à la cession de terrain soient entièrement payés par la Commission scolaire de Sorel-Tracy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Roch.

Adoptée à l'unanimité

14. CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose la correspondance suivante :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Approbation du règlement numéro 380-2016 décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie du chemin Côte Saint-Jean;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Acceptation - Programmation des travaux dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) (travaux de réfection du chemin Côte Saint-Jean);
- MRC de Pierre-De Saurel - Règlement 254-16 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel;
- MRC de Pierre-De Saurel - Reconnaissance à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu pour la mise en place d'un coffre à jouets communautaire et pour son engagement à promouvoir les saines habitudes de vie;
- Sylvain Dupuis, responsable du Grand Défi Pierre Lavoie - École secondaire Bernard-Gariépy - Remerciements;
- Mme Céline Labonté, citoyenne bénévole - Suggestion d'offrir la reconnaissance accordée au bénévolat (activité de pétanque) pour l'organisation d'une fête d'été avec feux d'artifice;
- Mme Claudette St-Laurent - Gagnante du concours L'Aînée de l'année - Remerciements au Conseil municipal et au comité de la politique familiale et de la municipalité amie des aînés
- Résidents de la Côte Saint-Jean - Demande au Conseil municipal - Intervention auprès de Bell pour l'amélioration du service internet dans le secteur de la Côte Saint-Jean.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

2016-10-351

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- que la séance soit levée à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Claude Pothier
Maire

Reynald Castonguay
Directeur général et secrétaire-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, CLAUDE POTHIER, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Claude Pothier, maire